

ARRETE MUNICIPAL N°AC2026-048

Objet :
Réglementation de la circulation
Route des Molards

Le Maire de la Commune de SAINT-JORIOZ,

- ♦ Vu le Code de la Sécurité Intérieure et notamment les articles L.131-1, L.511-1,
- ♦ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, livre II, et notamment ses articles L2211.1, L2212.2, L2212.5 et L2213.2,
- ♦ Vu le Code de la Route et notamment les Articles R411.27 et R411.4,
- ♦ Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière,
- ♦ Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par arrêté du 7 juin 1977,
- ♦ Vu la demande présentée par l'entreprise **Ceccon – 600 Rue de l'Artisanat – 74330 Poisy** relative travaux de terrassement pour branchement Electrique pour le compte d'Enedis,
- ♦ Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation afin d'assurer le déroulement convenable de ce chantier,

ARRÊTE

Article 1 :

Pour permettre le bon déroulement du chantier, la circulation route des Molards, dans sa portion comprise entre la route des bons Molards et la route des Bourales, sera interdite du 20/04/2026 au 07/05/2026.

Article 2 :

Une déviation sera mise en place par l'entreprise chargées des travaux via la route des Bons Molards, route de Monnetier et route des Bourales

Article 3 :

La circulation des véhicules et la sécurité des piétons devront être assurées par l'entreprise chargée des travaux.

Article 4 :

Immédiatement après leur achèvement le permissionnaire sera tenu de réparer tous dommages, de rétablir à ses frais la voie publique et ses dépendances dans leur premier état.

Article 5 :

Le présent arrêté sera :

TRANSMIS A :

- ✓ Monsieur l'Adjudant Chef Commandant la Gendarmerie de Saint-Jorioz
- ✓ Monsieur le Chef de Service de Police Municipale de Saint-Jorioz,
- ✓ Monsieur le Responsable du Centre de Secours de Saint-Jorioz,
- ✓ Monsieur le Directeur des Services Techniques de Saint-Jorioz,
- ✓ Madame la Présidente de Grand Annecy agglomération,
- ✓ Le demandeur (anais.guichetpilhon@ceccon-btp.fr)

pour information et exécution chacun en ce qui les concerne.
Affiché sur le site internet de la commune : www.saint-jorioz.fr

A SAINT-JORIOZ
Le 23/03/2026

Le Maire

Michel BEAL

